

**Marché Inova n° 01.222 relatif à l'exploitation de l'UIOM – Transfert
du marché à la société Inova France Opérations**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric Tavernier, Adjoint au Maire, expose que la société Inova France S.A. exploite, par marché public conclu en 2001, l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Dieppe (UIOM).

Dans le cadre d'une politique de groupe et d'une rationalisation de ses activités de construction et d'exploitation, Inova France S.A. prévoit de réaliser un apport partiel d'actifs à la société Inova France Opérations SAS, filiale détenue à 100 % par Inova France et dont l'associé unique est Inova France S.A.

Afin de procéder à cet apport, Inova France S.A. a sollicité, par courrier en date du 30 mars 2009, l'accord préalable de la Ville de Dieppe, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Ce transfert d'activité se traduirait par une cession du contrat de la société Inova France S.A. à la société Inova France Opérations SAS et impliquerait la signature d'un avenant tripartite du contrat.

Vu la demande de la société Inova France S.A.,

Considérant :

- que la demande de la société a été formulée dans le respect du droit et préalablement à toute modification du contrat,
- que les conditions contractuelles initiales resteraient inchangées y compris notamment l'ensemble des conditions économiques, techniques, financières et des moyens humains déjà mis en place,
- que la société Inova France Opérations SAS, filiale de Inova France S.A., présente toutes les garanties demandées par la Ville de Dieppe,
- l'avis formulé par la commission N°3 réunie le 08 décembre 2009

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 9 au marché n° 02.222 d'exploitation de l'UIOM relatif à la cession du contrat à la société Inova France Opérations Sas.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|